

## REGLEMENT

Organisé par l'Amicale des Néroniens (L'ADN), une association à but non lucratif, organisatrice d'animations sur la commune de Nernier.

- Accueil des visiteurs : de 8h à 17h (entrée gratuite)
- Installation des exposants : de 5h à 7h30 (parking à disposition gratuit)

L'heure d'arrivée précise des exposants est en fonction de la zone de la place réservée. La zone est indiquée par la première lettre de l'emplacement :

- Zones D & C                    5h00 – 5h30
- Zones B & T                    5h30 – 6h00
- Zone V & M                    6h00 – 6h30
- Zone P & E                    6h30 – 7h00
- Zones X                        7h00 – 7h30

Afin de garantir à notre manifestation une bonne tenue générale le présent règlement s'applique strictement. Les infractions éventuelles pourront entraîner le renvoi immédiat du contrevenant sans aucun remboursement. L'ADN décline toute responsabilité en cas de non-observation de ce règlement.

**La validation de l'inscription engage l'exposant à l'acceptation des conditions de ce règlement. Merci de le lire attentivement.**

### Article 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de régler le déroulement du vide-greniers dans les rues de Nernier tel que défini à l'article 2.

### Article 2 : PERIMETRE D'APPLICATION

Le périmètre de ce vide-greniers est limité aux emplacements définis sur le plan interactif.

### Article 3 : PERSONNES CONCERNEES

Le vide-greniers est ouvert uniquement aux particuliers (résidents à Nernier et non-résidents) et aux professionnels autorisés, qui s'engagent à ne vendre que des objets, vêtements, etc... usagés et à se conformer à la législation relative aux vide-greniers.

### Article 4 : RESERVATION

La réservation des emplacements pourra se faire directement en ligne sur le site internet MyBrocante.fr. Chaque exposant pourra choisir son emplacement sur la carte interactive de la manifestation et payer par carte bancaire.

**Aucune réservation ne peut être enregistrée par téléphone ou par courrier.**

Les inscriptions seront validées uniquement à réception des pièces justificatives demandées :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois pour les résidents de Nernier. (Facture électricité, téléphone, impôts etc.)

Sans l'envoi des pièces justificatives lors de l'inscription, celle-ci ne sera pas validée.

Le nom inscrit sur l'inscription doit impérativement être le même nom que celui qui figure sur les justificatifs.

L'ADN se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation précédente sans s'être acquittée des obligations lui incombant, ainsi que de toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion (notamment quand tous les emplacements ont été réservés).

La cession gratuite ou onéreuse de l'emplacement à un tiers non inscrit auprès de l'association organisatrice est interdite.

#### Article 5 : TARIFS

Chaque emplacement numéroté correspond à 3 mètres linéaires.

Le tarif appliqué aux résidents de Nernier est de 12€ par emplacement, celui des non-résidents et professionnels est de 15€.

#### Article 6 : ACCES

Les exposants se présentent aux organisateurs le jour de la brocante, à l'heure indiquée au début de ce document, en fonction de l'emplacement de chacun.

L'accès sera possible le jour de la brocante à partir de 5h à partir de l'entrée du village (rue de la Mairie) où ils seront pris en charge par les représentants de l'ADN.

Les voitures doivent obligatoirement sortir du village au plus tard 15 minutes après leur entrée, dans le sens indiqué par les organisateurs.

Plus aucun véhicule ne sera accepté dans le vieux village après 7h et dans la rue de la mairie après 8h.

#### Article 7 : INSTALLATION

Chacun des exposants devra être respectueux et ne pas occasionner de gênes envers les résidents ou les autres exposants.

Pour des raisons d'organisation et de confort pour les exposants, l'organisation peut décider de modifier des lieux ou des numéros d'emplacements. Pour chaque emplacement, seuls les marques au sol font foi, la carte interactive est seulement indicative.

Il est recommandé de prévoir tables, chaises, sacs poubelles (non fournis par l'ADN).

Les tonnelles sont tolérées dans la mesure où elles ne gênent pas la circulation, les organisateurs se réservant le droit de faire démonter tout matériel jugé trop encombrant.

#### Article 8 : MARCHANDISES

Les marchandises vendues doivent être d'occasion et chaque exposant doit être en mesure d'en justifier la propriété en cas de contrôle des autorités.

#### Article 9 : FIN DU VIDE-GRENIERS

Le rangement des stands devra s'effectuer à partir de 17h

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre sans matériel ou déchets sur l'espace public.

#### Article 10 : RESPONSABILITE

L'ADN organisatrice de cette manifestation est déchargée de toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de vol survenant à l'occasion du vide-greniers.

#### Article 11 : SECURITE

Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 8h et 17H sauf en cas d'urgence ou de force majeure. Seuls les véhicules de secours seront autorisés à circuler. Les participants ne doivent pas obstruer les allées.

Les chiens devront être tenus en laisse dans l'enceinte du vide-greniers.

#### Article 12 : ANNULATION

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement. Une mauvaise météo ne provoquera ni annulation ni remboursement.

Une annulation motivée sera acceptée jusqu'à une semaine avant l'évènement, un remboursement sera accordé en soustrayant 20% du montant pour les frais.

En cas d'annulation par les organisateurs, L'ADN remboursera les exposants en soustrayant 10% du montant payé par l'exposant pour les frais engagés.

#### Article 13 : RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

La réception du paiement par les organisateurs implique que le participant a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve. Elle implique également l'acceptation de toutes nouvelles dispositions imposées par les circonstances que les organisateurs se réservent le droit de signifier dans l'intérêt de la manifestation et ce, sans remboursement.

**Ce sont des bénévoles qui vous accueillent sur cette journée, aussi nous vous demandons d'être patients, respectueux et courtois à leur égard.**